

# COMMUNE DE SÉGLIEN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Juin 2016

*L'an deux mil seize, le vingt-trois juin, à 20Heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 16 juin 2016.*

*Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Daniel Darcel, Mikaël Broussot, Jean Morvant, Maxime Oliviero, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Gérard Pierre, Pomme Patrick, Daniel Le Rouzic.*

*Etaient absent(es excusé(es)) : Me le Morzadec Eliane (procuration à Caroline Le Morzadec), M. Le Gall Hervé (procuration à Laurent Ganivet), Me Pérès Sandrine (procuration à Gérard Pierre).*

*Secrétaire de séance : Jean Morvant*

### **Intervention de M.GOUDE Dominique**

M. Goude a souhaité alerter les élus sur un constant alarmant : la disparition d'arbres, de talus boisés, de bosquets entiers dans la campagne Ségliennaise. Faut-il encore rappeler que les talus et les arbres sont une protection contre les inondations, les intempéries, l'érosion des sols, la biodiversité, l'intérêt paysager et esthétique, la production de bois d'œuvre.....

Tous les aspects du problème concernent l'intérêt public, et autant l'intérêt privé des propriétaires et principalement les agriculteurs.

Une opération de reconstitution de bocage a été mise en place par Pontivy Communauté : Breizh Bocage subventionnée à 100% travaux compris. Le Maire propose une réunion publique sur ce thème.

De nombreux Ségliennais se sentent concernés et soutiennent la démarche pour que chacun prenne conscience de ce problème et que les élus et représentants de la communauté de communes agissent dans la mesure de leurs possibilités et influent pour faire cesser cette destruction d'un patrimoine commun.

Le Maire rappelle que son pouvoir est restreint en ce domaine. Le seul moyen est de communiquer pour éviter que cela ne se reproduise (bulletin municipal avec indication des coûts supportés par la commune).

Le PLUI répondra à ces attentes ainsi que le futur aménagement foncier. La DDTM a fait part de ses recommandations, l'arasement de talus sera interdit ou obligera de replanter (même linéaire). L'aménagement foncier aura aussi un rôle pédagogique.

Avant d'aborder l'ordre du jour le Maire a souhaité donner une précision sur l'intervention de Monsieur Le Rouzic Daniel lors du précédent conseil municipal au sujet d'un projet éolien, notamment sur une décision prise par l'ancienne municipalité.

### **1- COMMISSION DES TRAVAUX (M. Leray Jean-Michel)**

Résultat de l'appel d'offre, modificatifs travaux : avenant

Groupement de commandes Communes de Guern, le Sourn, Silfiac, Séglie : travaux de voirie 2016

Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 2 février 2016, le Conseil Municipal avait décidé de créer un groupement de commandes pour le programme de voirie 2016.

La commission d'appel d'offre s'est réunie pour l'ouverture des plis et a décidé de retenir l'offre la mieux disante présentée par l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD d'Hennebont :

- Réfection de la voirie communale programme 2016 : 39 892.00€/HT soit 47 870.40€/TTC

Le Maire rappelle qu'une somme de 63 030€ a été inscrite en section d'investissement pour la voirie. Le montant du marché étant inférieur au montant inscrit au budget, le Maire propose de réaliser des travaux supplémentaires : govrans, place de l'ancienne poste, trottoir rue Jean Marie Le Fur... Le montant de l'avenant présenté par l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD s'élève à 5 619.00€/HT ce qui porte le marché au montant de 45 511.00€/HT, 54 613.20€/TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision de la commission d'appel d'offre d'attribuer le marché à l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD pour un montant de 39 892.00€ /HT ; 47 870.40€/TTC,
- Accepte l'avenant d'un montant de 5 619.00€/HT, 6 742,80€ /TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.

Il est prévu de réaliser en octobre le dérasement et curage de fossés : 5 000€.

P.A.T.A : 10 000€

## **2- COMMERCE DE PROXIMITÉ**

Etat d'avancement du dossier : signature de l'acte, résultat CUP, échange CAUE (cahier des charges), échange Pontivy Communauté (RC et CCAP), maîtrise d'oeuvre.

L'acte de vente sera signé par l'EPF, Me Audran Marie Nicole sera autorisée à occuper les lieux en raison du retard de sa future acquisition.

Le CUP (Comité unique de Programmation) s'est réuni le 2 juin à Locminé. M. Ganivet et M. Leray ont soutenu le dossier du commerce devant un jury. M. le Sous-Préfet a émis un avis favorable pour une subvention FNADT ainsi que la Région dans le cadre du contrat de Pays.

Plusieurs échanges et rencontres ont permis au CAUE de réaliser le cahier des charges qui servira à l'appel d'offre de maîtrise d'oeuvre. La mission du CAUE s'achèvera au moment du choix du maître d'oeuvre.

Le dossier d'appel d'offre est préparé par Me Laetitia Brohan de Pontivy Communauté : règlement de consultation et CCAP ; Quelques modifications restent à apporter.

Le marché sera ensuite mis en ligne sur la plateforme Mégalis Bretagne.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, pour le lancement de l'appel d'offre d'ingénierie.

## **3 – AMÉNAGEMENT FONCIER**

Compte-rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion de la CCAF, déroulé de la suite.

La CCAF s'est réunie le 2 juin en présence du cabinet Nicolas, de la DDTM. La commission a décidé de poursuivre l'étude sur tout le territoire. Le dossier sera soumis à enquête publique courant septembre. L'ensemble des propriétaires devront en être avertis. La distribution de l'avis d'enquête se fera par les élus.

Dans le cadre de l'aménagement foncier sur son territoire, le Conseil Municipal décide que la Commune assurera elle-même la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes. Ce choix dispense la commune de constituer une association foncière.

Subvention : M. Ganivet apporte une précision suite à une réunion au Conseil Départemental, les travaux de voirie concernant l'aménagement foncier seront subventionnés au taux TSD soit 35% pour la commune et non 50% comme auparavant.

#### **4 – OPÉRATION « éclairage de l'église »**

Des devis ont été sollicités auprès de Morbihan Energie concernant l'éclairage de l'église au niveau des arrêtes et de 2 portes. Le devis s'élève à 16 800€, une subvention de 30% d'un montant plafonné à 10 000€ est accordé soit 3 000€ ce qui ramène le coût pour la commune à 13 800€.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré M. Bourdon d'RTE au sujet des nuisances occasionnées par la déviation du bourg. RTE a donné un accord de prise en charge plafonné à 15 000€ après subvention.

Le remplacement de la pendule étant trop coûteux, il est prévu de rajouter l'éclairage de la pointe du clocher et l'éclairage des vitraux (en fonction du devis). Un interrupteur devra être rajouté dans l'église.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec Morbihan Energie et accepte le devis présenté.

#### **5 – MISE EN PLACE DE LA TAXE DE SÉJOUR SUR LE TERRITOIRE DE PONTIVY COMMUNAUTÉ**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Pontivy Communauté a décidé d'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, une taxe de séjour sur le territoire de Pontivy Communauté.

Le camping municipal non classé sera désormais assujetti à une taxe de 0.20€ par nuitée et par personne, la taxe sera reversée à l'office du tourisme de Pontivy Communauté.

Sont exonérées :

- Les personnes âgées de moins de 18 ans,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier, employés dans une des communes de Pontivy Communauté.

#### **6 – MODIFICATIONS A APPORTER SUR LES CONTRATS « LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE »**

La commune doit régulièrement se réapprovisionner en vaisselle suite à la casse de verres, assiettes par les loueurs de la salle.

Le conseil municipal décide de facturer à compter du 1<sup>er</sup> septembre la vaisselle cassée :

- 1 verre : 2.00€
- 1 assiette : 5.00€

Il est également envisagé de sortir la vaisselle pour un nombre de personnes selon la demande du locataire comme cela est pratiqué dans beaucoup de communes.

#### **7 – INVENTAIRE DU PATRIMOINE**

L'Office du tourisme de Pontivy Communauté va recenser le patrimoine bâti en 2016-2017 et créer un dossier d'étude. Des référents bénévoles et volontaires participeront en binômes à ce recensement. Concernant Séglien, un historique datant de 1982 servira de base de travail. La communication se fera par voie de presse, les prises de photos ne sont pas soumises à autorisation mais l'avis contraire du propriétaire sera respecté. Me Eliane Le Morzadec chargée du dossier mettra en place les binômes pour les 5 quartiers de la commune.

#### **8 – MISE EN PLACE DE L'EXPOSITION « Le Petit Chaperon Rouge » (Me Le Morzadec Caroline)**

L'initiative est avant tout l'apport culturel de l'exposition qui sera mise en place le 4 juillet jusque fin août et inaugurée le 9 juillet avec l'artiste. 13 bâches vont être installées autour de la salle polyvalente, il est prévu une traduction des textes en breton.

## **9 – RÉUNION DE LA COMMISSION ÉCOLE (Me Le Morzadec Caroline)**

Compte-rendu, décisions prises

La réunion du conseil d'école s'est tenue le 10 mai.

M. Ermel de la société Convivio a participé à la réunion, cela a permis des échanges. En cas de problème le prêt d'un four est prévu. Une personne de la société passe régulièrement faire le point avec Isabelle. Le cahier de transmission permet de noter les remarques. Des efforts sont faits pour le choix des menus et favoriser les fournisseurs de proximité. Les enfants mangent mieux, la présentation des plats est plus attrayante. Il a été demandé de diversifier les fromages, cela a été pris en compte. La société est vigilante sur la qualité des produits. 1 animation est prévue par an, cette année elle avait pour thème l'équilibre des repas.

La pause méridienne (récréation) de 10-15 minutes avant le déjeuner a été mise en place et est appréciée par les enfants. Un cahier de liaison faisant le lien entre les adultes (personnel et enseignants) permet la communication.

Concernant les TAP, les familles sont satisfaites, les enfants peuvent choisir leurs activités. Il est à déplorer l'exclusion de 2 élèves dont les comportements récurrents les mettaient eux-mêmes en danger.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Invitation réunion Natura 2000 le 4 juillet à 19H30 à Malguénac. Un courrier sera adressé aux exploitants agricoles.

Mise en place du défibrillateur : formation le jeudi 30 juin à 18H00 pour les responsables d'associations

Ouverture de la mairie pendant les congés : la mairie sera ouverte uniquement le lundi et le jeudi ainsi qu'un mercredi sur deux du 18 juillet au août.

Bulletin communal : impression les 4 et 5 juillet.

& la séance est levée à 22H45 &